

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

CANAL DU MIDI

Département de l'HERAULT (34) / Commune d'AGDE (34003)

Texte juridique de référence : Décret 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Première écluse allant de l'étang de Thau à Béziers (écluse de Bagnas).	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Ecluse repérable a priori sur le Scan Littoral (le nom de l'écluse n'est pas mentionné). Positionnement confirmée par la carte scannée (cf. page 2) transmise par la DDTM 34. Positionnement identique à la LSE.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Carte scannée transmise par la DDTM34 :

